

123 ENERGIE MOTOCULTURE

E.U.R.L. au capital de 18 000,00 Euros

Siège social : 4 RUE DE L'ARCHE DU LOREAU

28230 EPERNON

R.C.S : 538 383 415

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29/06/2026

au siège social,
Le 29/06/2026,
à 10h

Monsieur JEAN FRANCOIS PANEL, détenant 100 parts sociales,

Associé unique de la société 123 ENERGIE MOTOCULTURE, société à responsabilité limitée au capital de 18 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **une perte de -3 436,28 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **une perte de -3 436,28** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-3 436,28** Euros, de la façon suivante :

- En partie au réserves facultatives pour un montant de **-432,09** Euros. Il passera ainsi de 432.09 Euros, à la somme de **0.00** Euros après affectation.
- Le solde au report à nouveau pour un montant de **-3 004,19** Euros. Il passera ainsi de 0.00 Euros, à la somme de **3 004.19** Euros après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende sur les trois derniers exercices.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Décision n° 6

L'Assemblée générale décide de signer le présent procès-verbal via un procédé de signature électronique et déclare en conséquence que la version électronique de ce procès-verbal constitue l'original de celui-ci et est parfaitement valable.

L'Assemblée générale déclare que le présent procès-verbal sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement lui être opposée.

L'Assemblée générale s'engage en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante de ce procès-verbal sous sa forme électronique. En conséquence, la version électronique de ce procès-verbal vaut preuve de son contenu, de l'identité des associés et du consentement des associés aux obligations et conséquences qui en découlent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La gérance

Monsieur PANEL Jean-François

Bilan ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	85 251,58	79 002,90	6 248,68	9 627,17	- 3 378
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 118,89	19 118,89			
Autres immobilisations corporelles	4 560,23	4 560,23		343,67	- 344
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	500,00		500,00	500,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	109 445,70	102 682,02	6 763,68	10 485,84	- 3 722
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises	9 309,97		9 309,97	13 443,65	- 4 134
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	20 133,61		20 133,61	17 415,99	2 718
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 731,35		2 731,35	307,25	2 424
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	184,00		184,00	552,00	- 368
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	526,42		526,42	1 602,88	- 1 076
. Autres	2 859,08		2 859,08	2 859,08	
Charges constatées d'avance	915,00		915,00	113,00	802
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	7 889,84		7 889,84	6 238,26	1 652

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	44 549,27		44 549,27	42 532,11	2 017
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	153 994,97	102 682,02	51 312,95	53 017,95	- 1 705

Bilan ANC2022-06 (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 18 000,00)	18 000,00	18 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	708,12	708,12	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	432,09	7 335,62	- 6 904
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-3 436,28	-6 903,53	3 467
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	15 703,93	19 140,21	- 3 436
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses		28 108,53	- 28 109
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		236,36	- 236
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 289,63	2 940,10	350
Dettes fiscales et sociales	1 118,00	35,00	1 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	31 201,39	2 557,75	28 644
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	35 609,02	33 877,74	1 731
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	51 312,95	53 017,95	- 1 705

Compte de résultat ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	60 393,71	53 959,53	6 434	11,92
Production vendue	37 614,54	30 891,08	6 723	21,77
Montant net du chiffre d'affaires	98 008,25	84 850,61	13 158	15,51
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	112,52	21,80	91	416,15
Total des produits d'exploitation (I)	98 120,77	84 872,41	13 248	15,61
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	36 050,02	32 614,46	3 436	10,53
Variation de stocks	4 133,68	-3 926,19	8 060	205,28
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 194,80	585,68	609	104,00
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	36 852,20	38 520,62	- 1 668	-4,33
Impôts, taxes et versements assimilés	1 200,52	897,00	304	33,84
Salaires	12 000,00	12 000,00		0,00
Cotisations sociales	6 171,68	6 313,20	- 142	-2,24
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 722,16	4 485,37	- 763	-17,02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	2,04	5,88	- 4	-65,31
Total des charges d'exploitation (II)	101 327,10	91 496,02	9 831	10,74
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 206,33	-6 623,61	3 417	51,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	229,95	279,92	- 50	-17,85
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)	229,95	279,92	- 50	-17,85
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-229,95	-279,92	50	17,85
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-3 436,28	-6 903,53	3 467	50,22

Compte de résultat ANC2022-06 (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	98 120,77	84 872,41	13 248	15,61
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	101 557,05	91 775,94	9 781	10,66
BENEFICE OU PERTE	-3 436,28	-6 903,53	3 467	50,22
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				